EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
****

ARRETE N° 2025/034

OBJET : ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL

La Maire de la commune de Châteauneuf-la-Forêt,

- ***Vu*** l'article L.2122-18, alinéa 1 du CGCT, qui permet l'attribution d'une délégation de fonction à un conseiller municipal dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,
- ***Vu*** l'article L. 2122-35 du CGCT considérant la demande formulée par les intéressés sollicitant la célébration de leur mariage par Monsieur CHANGION, conseiller municipal.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur CHANGION Daniel, élu conseiller municipal le 16ème dans l'ordre du tableau, est délégué pour célébrer à titre exceptionnel le mariage de Monsieur CHANGION Nicolas Claude Daniel, avec Madame VIQUESNEL Laurence Michèle Yvonne le samedi 9 août 2025.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur Changion.
- à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.
- à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance De Limoges.

Fait à Châteauneuf-la-Forêt, le 2 avril 2025.

La Maire
Françoise RIVET

MAIRIE CHATEAUNEUF-LA-FORET (Hte-Vienne) REPUBLIQUE FRANÇAISE